

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Septembre 2020

Présents : M. Mmes AYMONIER BENOIT BERMOND BORNAND BORNE BULHER-PAQUIER
JACQUEMAIN LAVAUX LECOMTE LORET NIZZI NOWAK OBERSON OGOR RAVEL TAILLARD

Excusés : Mr BOUSQUET (procuration à Mme BORNE)

Mr COLARD (procuration à Mr BENOIT)

Mme LELIEVRE (procuration à Mme BORNAND)

Secrétaire : Mme BORNE

Convocations : 27/08/2020

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020.

Mr LECOMTE fait remarquer que l'intervention de Mr BENOIT concernant l'endettement de la commune n'a pas été rapportée.

Pour mémoire, Mr BENOIT a précisé l'endettement de la commune soit 934 €/habitant, légèrement supérieur au taux moyen mais il est normal compte tenu des investissements réalisés. A strate équivalente (inférieure à 2 000 habitants), l'endettement moyen des communes est de 645 €/habitant. Cette différence s'explique par le fort niveau d'investissement (et donc d'emprunt) de ces 3 dernières années.

2 – MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET COMMUNAL

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires à la demande du comptable public pour le point suivant :

Un déséquilibre a été constaté dans les opérations d'ordre budgétaire prévoyant la neutralisation des comptes 204.

- DI – compte 198-040 pour un montant de 43 795,09 €
- RF – compte 7768-042 pour un montant de 50 191,09 € soit un surplus de 6 396 €

Pour régulariser ce montant, il convient de réaliser les modifications budgétaires suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| - RF – C/6419-013 : Remb. Rémunération du personnel | + 2 800 € |
| - RF – C/7022-70 : coupes de bois | + 2 000 € |
| - RF – C/74835 : comp. Exonération taxe habitation | + 1 000 € |

- RF – C/70311 : concession dans les cimetières	+ 596 €
- RF – C/7768-042 : neutralisation amts AC	- 6 396 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 19 voix pour, les modifications budgétaires proposées.

3 – PRET BANCAIRE

Suite au vote du budget principal 2020, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un prêt de 270 000 €.

Une consultation a été effectuée auprès de trois établissements bancaires :

- La BPBFC
- Le CRCA
- La Caisse d'Epargne

Mr le Maire fait part des offres à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

La Banque Populaire propose un prêt à taux fixe de 0,61 % sur 15 ans par échéance annuelle à capital constant.

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 19 voix pour, la mise en place de ce prêt et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

Mme BUHLER-PAQUIER demande si les frais de dossier sont les mêmes entre les trois banques consultés.

Mr BENOIT répond affirmativement.

4 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la liste n° 3874340511 représentant des créances admises en non-valeur pour un montant total de 170,38 € transmise par le Trésorier Principal.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Mr le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 170,38 euros selon l'état transmis (liste 3874340511) pour le budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 19 voix pour, la proposition énoncée ci-dessus.

5 – AVENANTS AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

AVENANT N° 03/12 AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 03/12 – Lot n° 12 – Electricité – établi par l'entreprise VOIRIN DENOIX d'un montant de 452,50 € H.T.

Cet avenant concerne le dépannage du réseau informatique.

Montant initial du marché	: 99 991,72 € H.T
Montant de l'avenant n° 1	: 1 174,52 € H.T
Montant de l'avenant n° 2	: 1 294,00 € H.T
Montant de l'avenant n° 3	: 452,50 € H.T
Montant total du marché	: 102 912,74 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, l'avenant n° 03/12 établi par l'entreprise VOIRIN DENOIX et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

AVENANT N° 02/14 AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 02/14 – Lot n° 14 – Chauffage/Ventilation – établi par l'entreprise PALISSOT d'un montant de 794,12 € H.T.

Cet avenant concerne la modification phase 3.

Montant initial du marché	: 67 049,71 € H.T
Montant de l'avenant n° 1	: 1 247,90 € H.T
Montant de l'avenant n° 2	: 794,12 € H.T
Montant total du marché	: 69 091,73 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, l'avenant n° 02/14 établi par l'entreprise PALISSOT et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

AVENANT N° 04/13 AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 04/13 – Lot n° 13 – Plomberie/Sanitaires – établi par l'entreprise PALISSOT d'un montant de 953,96 € H.T.

Cet avenant concerne la modification de la phase 3.

Montant initial du marché	: 29 538,58 € H.T
Montant de l'avenant n° 1	: 1 133,64 € H.T
Montant de l'avenant n° 2	: 205,92 € H.T
Montant de l'avenant n° 3	: 534,71 € H.T
Montant de l'avenant n° 4	: 953,96 € H.T

Montant total du marché : 32 366,81 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, l'avenant n° 04/13 établi par l'entreprise PALISSOT et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

AVENANT N° 02/11 AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 02/11 – Lot n° 11 – Sols souples – établi par l'entreprise SIA REVETEMENTS d'un montant de 218,40 € H.T.

Cet avenant concerne des travaux en plus en en moins.

Montant initial du marché : 37 000,00 € H.T

Montant de l'avenant n° 1 : 2 067,40 € H.T

Montant de l'avenant n° 2 : 218,40 € H.T

Montant total du marché : 39 285,80 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, l'avenant n° 02/11 établi par l'entreprise SIA REVETEMENTS et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

AVENANT N° 06/08 AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 06/08 – Lot n° 8 – Plâtrerie/Peinture – établi par l'entreprise BISONTINE DE PEINTURE d'un montant de 5 319,79 € H.T.

Cet avenant concerne la modification de la phase 3.

Montant initial du marché : 90 913,31 € H.T

Montant de l'avenant n° 1 : 5 746,71 € H.T

Montant de l'avenant n° 2 : 920,00 € H.T

Montant de l'avenant n° 3 : 855,56 € H.T

Montant de l'avenant n° 4 : 2 435,35 € H.T

Montant de l'avenant n° 5 : 438,00 € H.T

Montant de l'avenant n° 6 : 5 319,79 € H.T

Montant total du marché : 106 628,72 H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, l'avenant n° 06/08 établi par l'entreprise BISONTINE DE PEINTURE et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

AVENANT N° 07/08 AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 07/08 – Lot n° 8 – Plâtrerie/Peinture – établi par l'entreprise BISONTINE DE PEINTURE d'un montant de 1 150,00 € H.T.

Cet avenant concerne le flocage stabilité au feu ½ H dans la salle de restauration RDC.

Montant initial du marché : 90 913,31 € H.T

Montant de l'avenant n° 1	: 5 746,71 € H.T
Montant de l'avenant n° 2	: 920,00 € H.T
Montant de l'avenant n° 3	: 855,56 € H.T
Montant de l'avenant n° 4	: 2 435,35 € H.T
Montant de l'avenant n° 5	: 438,00 € H.T
Montant de l'avenant n° 6	: 5 319,79 € H.T
Montant de l'avenant n° 7	: 1 150,00 € H.T
Montant total du marché	: 107 778,72 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, l'avenant n° 07/08 établi par l'entreprise BISONLINE DE PEINTURE et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

AVENANT N° 08/08 AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 08/08 – Lot n° 8 – Plâtrerie – Peinture établi par l'entreprise BISONLINE DE PEINTURE d'un montant de 840,96 € H.T.

Cet avenant concerne la modification de la fourniture et la pose de bandes métalliques horizontales.

Montant initial du marché	: 90 913,31 € H.T
Montant de l'avenant n° 1	: 5 746,71 € H.T
Montant de l'avenant n° 2	: 920,00 € H.T
Montant de l'avenant n° 3	: 855,56 € H.T
Montant de l'avenant n° 4	: 2 435,35 € H.T
Montant de l'avenant n° 5	: 438,00 € H.T
Montant de l'avenant n° 6	: 5 319,79 € H.T
Montant de l'avenant n° 7	: 1 150,00 € H.T
Montant de l'avenant n° 8	: 840,96 € H.T
Montant total du marché	: 108 619,68 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, l'avenant n° 08/08 établi par l'entreprise BISONLINE DE PEINTURE et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

AVENANT N° 01/06 AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01/06 – Lot n° 6 – Menuiseries extérieures – établi par l'entreprise PAGET d'un montant de 1 412,14 € H.T.

Cet avenant concerne la modification de la phase 3.

Montant initial du marché	: 88 138,59 € H.T
Montant de l'avenant n° 1	: 1 412,14 € H.T

Montant total du marché : 89 550,73 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, l'avenant n° 01/06 établi par l'entreprise PAGET et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

AVENANT N° 02/04 AU MARCHE PUBLIC – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 02/04 – Lot n° 4 – Isolation par l'extérieur/Bardage/Couverture – établi par l'entreprise CEM d'un montant de 3 749,15 € H.T.

Cet avenant concerne la modification de la phase 3.

Montant initial du marché : 183 045,18 € H.T

Montant de l'avenant n° 1 : 960,00 € H.T

Montant de l'avenant n° 2 : 3 749,15 € H.T

Montant total du marché : 187 754,33 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, l'avenant n° 02/04 établi par l'entreprise CEM et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

6 - CONTRATS DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de conclure plusieurs contrats de travail pour pallier l'absence de certains agents :

- Un contrat à durée déterminée de 17,50/35^{ème} au service espaces verts – voirie - bâtiments du 1^{er} Septembre 2020 au 31 Août 2021. Mme JACQUEMAIN précise qu'il s'agit de remplacer un agent qui a quitté la commune.
- Un contrat à durée déterminée de 23/35^{ème} à l'école maternelle du 28 Août 2020 au 27 Août 2021
- Un contrat à durée déterminée de 12,50/35^{ème} à l'école maternelle du 1^{er} Septembre 2020 au 31 Août 2021. Mme JACQUEMAIN précise que plusieurs candidatures ont été reçues et que la personne retenue a déjà travaillé en qualité d'ATSEM à l'école maternelle.
- Un contrat à durée déterminée de 208 heures 20 à l'école maternelle du 1^{er} au 17 Octobre 2020 .

Mr le Maire précise que la commission communale se réunira chaque fois que nécessaire sauf s'il y a un caractère d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 19 voix pour, de conclure ces contrats de travail et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

7 - DELEGUES CNAS

Mr le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS (Comité National de l'Action Sociale) qui offre aux agents un large éventail de prestations.

Il y a lieu de désigner un élu ainsi qu'un agent qui seront les délégués de la collectivité au sein des instances du CNAS.

Mr le Maire propose de désigner :

- Mme Patricia BORNAND en sa qualité d'élue
- Mme Sophie LOCATELLI en sa qualité d'agent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition par 19 voix pour.

8 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Mr le Maire fait part de la signature d'une convention particulière entre GRDF et la commune de Grandfontaine pour l'installation d'un équipement de télérelève en hauteur dans le bâtiment de la Mairie.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie par SCP RACLE – COLIN & Associés, Notaires à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AB 523, d'une contenance de 16 a 85 et appartenant à Mr François LEGER (Chemin de Velesmes).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie par Maître Dorothee LAVAUX, Notaire à GRANDFONTAINE (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AH n° 128, d'une contenance de 5 a 75 et appartenant à Mr Samir HAKKAR (Rue du Réservoir).

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Mr LECOMTE signale que les tarifs du ramassage des ordures ménagères ont nettement augmenté :

- Pesée : 3,36 %
- Levée : 6 %
- Bac : 15 %

Mr LECOMTE demande si la commune a eu un retour sur le référé concernant les gens du voyage, la perte de matériel du foot.

Mr le Maire rappelle qu'un référé a été déposé auprès du Tribunal Administratif mais que suite au départ des gens du voyage, il n'y a pas eu de suite concernant le référé.

Mr le Maire précise que le foot a été prévenu de l'arrivée des gens du voyage et la nécessité de protéger le matériel mais ils n'ont rien fait. C'est à eux qu'il revient de porter plainte.

Un expert est passé ce matin pour établir un devis.

Mr LECOMTE demande ce que la commune peut faire au cas où les gens du voyage reviendraient et propose de prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement.

Mr LORET fait remarquer que ce n'est pas un arrêté qui les empêchera de stationner.

Mr le Maire précise qu'il a contacté Grand Besançon Métropole à ce sujet.

Mme BUHLER-PAQUIER informe que des plots en ciment ont été cassés à la Malcombe.

Mme BORNAND précise que l'on ne passe pas en vélo.

Mr RAVEL précise que c'est également le rôle de la Gendarmerie.

Mr LORET signale que les procès sont classés et que Grand Besançon a plus de pouvoirs mais ne réagit pas.

Mr LECOMTE propose de constituer un groupe de travail sur le sujet : MM. BERMOND LECOMTE LORET

Mr LECOMTE demande si la déclaration de sinistre « sécheresse » a été envoyée à la Préfecture. Réponse affirmative.

Mr LECOMTE signale qu'une haie Route de Besançon déborde sur le trottoir et incommode les piétons. Un courrier sera envoyé au propriétaire. Il précise également qu'un lampadaire ne fonctionne plus Rue Casse Nez.

Mr le Maire précise que le service du Grand Besançon Métropole n'intervient que lorsqu'il y a plusieurs demandes.

Mr LECOMTE demande s'il y a des affaires juridiques en cours.

Mr le Maire répond négativement.

Mr LECOMTE signale qu'il y a une erreur sur le bulletin municipal sur la dette de la commune : 1 635 304 € fin 2019.

Mr BENOIT vérifiera ces données.

Le budget de la réhabilitation du groupe scolaire est de 1 000 000 € plus 327 000 € de travaux supplémentaires.

Mr BENOIT précise que les détails sont communicables.

Mr le Maire informe que des aménagements sur la Route Départementale sont à effectuer.

Mr LECOMTE demande où en est le projet d'urbanisme en face de la boulangerie.

Mr le Maire précise qu'il n'y a pas de demande de permis d'aménager déposée. Les Vergers de Grandfontaine ont abandonné leur projet initial. Un autre projet est envisagé, avec une densité moindre.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de lotissement doit être déposé pour un terrain situé Chemin des Pièces et qu'une réunion aura lieu avec le géomètre et le service urbanisme mi-Septembre.

Mr LECOMTE rappelle qu'un chemin piétonnier existe le long des propriétés JADOT et CORNIER.

Mr LORET précise que le lotissement concerne 11 maisons.

Mme BUHLER-PAQUIER souligne que l'accès aux parcelles est compliqué.

Mr LECOMTE demande quel sera le raccordement eaux usées prévu.

Mr le Maire précise que le raccordement sera effectué via le réseau de la propriété de Mr DALHA. Le promoteur est un ami de celui qui a réhabilité l'ancienne boulangerie.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme ROMAGNAN, Mr BODIN et Mr GROSERRIN souhaitent un échange avec le Maire.

Mr BENOIT fait un point sur les travaux de réhabilitation du groupe scolaire. La 4^{ème} classe est terminée. Il reste la jonction avec l'accès aux escaliers qui devrait être terminée fin Septembre.

Les brise-soleil seront posés pendant les vacances de la Toussaint. La partie restauration est aménagée par les employés communaux courant Septembre.

Mr le Maire rappelle qu'un flyer a été distribué aux parents concernant le stationnement PMR devant l'école. Les effectifs scolaires sont les suivants : 85 élèves en maternelle et 141 élèves en élémentaire.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau tracteur a été acheté et que l'ancien est à céder.

Mr LECOMTE souligne qu'il n'y a plus qu'une caméra, braquée sur le Maire.

Séance levée à 21 H 45

La secrétaire,

C. BORNE



Le Maire

H. BERMOND

